

L'an deux mil vingt, le vingt-deux octobre à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Sylvie ASSELIN, M. Eric CAUVIN, Mmes Catherine COQUELIN, Isabelle DEGUETTE, MM. Pierrick DELACOTTE, Manoël DUDOUIT, Mme Laurence DUFOUR, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, MM. Joël GAUTIER, Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECUIR, MM. Yann LECUYER, Franck LEGIGAN, Sébastien LEMONNIER, Sébastien LEMONNIER, Serge LEMONNIER, Mme Martine LEPAGE, MM. Gilles MALICOT, Cyril PANIEL, Laurent PIEN, Mmes Pierrette POUSSET, Martine SAVARY, MM. Vivek SINGH, Mmes Aurélie VERGIN, Laëtitia VIVIER

Excusés : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD, Mme Esther BEUVE qui a donné pouvoir à Mme Sylvie GAUTIER, M. Pierrick DELACOTTE, Mme Nathalie LECLER qui a donné pouvoir à M. le Maire, M. Alain LENESLEY qui a donné pouvoir à Mme Martine LEPAGE, M. Gilles MALICOT

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Isabelle DEGUETTE

Date de convocation : 15 octobre 2020

Date d'affichage : 27 octobre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Votants : 27

Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10/09/2020
- 2) St-Lô Agglo - lancement d'une OPAH pour la période 2020-2025
- 3) Théâtre du Préau de Vire - convention de partenariat 2020-2021
- 4) Participation des communes aux frais de fonctionnement des établissements scolaires pour l'année 2019-2020
- 5) Formation des élus
- 6) Décisions du Maire par délégation
- 7) Communications de la Municipalité
- 8) Questions diverses
 - Projet de nouvelle antenne sur pylône existant à Troisgots
 - Organigramme des services communaux
 - Trombinoscope de St-Lô Agglo
 - Diverses subventions obtenues sur des projets d'investissement

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal. Mme Isabelle DEGUETTE est choisie comme secrétaire de séance.

M. le Maire demande l'ajout de 2 points à l'ordre du jour :

- Rénovation du cinéma : constitution d'un groupe de travail
- Elaboration du PLUi (phase réglementaire) : constitution d'un groupe de travail

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10/09/2020

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal précité.

Pour : 27	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

2- St-Lô Agglo - lancement d'une OPAH pour la période 2020-2025

Rapporteur : M. le Maire

St-Lô Agglo a lancé une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Il s'agit d'une opération d'envergure, concertée entre l'Etat, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et plusieurs collectivités locales (St-Lô Agglo, la Région Normandie, le Département de la Manche) dont l'objectif est de **réhabiliter le patrimoine bâti et d'améliorer le confort des logements.**

Une des conséquences de la mise en place de cette opération est la **revalorisation des taux de subvention** aux propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants, sous certaines conditions. **Action de nature incitative**, l'OPAH vise à créer les conditions favorables à la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat dans les périmètres concernés.

St-Lô Agglo a choisi de mandater le bureau d'étude CDHAT, basé à St-Lô, qui bénéficie d'une expertise reconnue en ce domaine. Le CDHAT a pour mission de vérifier l'éligibilité des demandes et d'assister les particuliers dans le montage des dossiers.

Périmètre : 61 communes de St-Lô Agglo

Durée : 5 ans (2020-2025)

Objectifs spécifiques :

- Lutter contre la précarité énergétique
- Lutter contre l'habitat indigne
- Adapter les logements au vieillissement/handicap
- Lutter contre la vacance locative

Budget : 13,32 M€ (ANAH, Agglo, ville de St-Lô)

Aides possibles jusqu'à 80 % du montant TTC des travaux

Bénéficiaire : propriétaires occupants (sous conditions de ressources) et propriétaires bailleurs (loyers plafonnés)

Dossiers éligibles : logements > 15 ans et les travaux doivent obligatoirement être réalisés par des professionnels

Point d'entrée : CDHAT (St-Lô) Tél : 02.33.75.62.40 - contact@cdhat.fr

L'OPAH est renforcée par une opération de revitalisation du centre-ville de Saint-Lô (dans le cadre de l'opération Cœur de Ville) et une **opération de revitalisation de 25 centre-bourgs** (dont Condé-sur-Vire) qui permet d'obtenir des **aides complémentaires** (par exemple : prime de 5 000 € à l'acquisition d'un logement vacant).

Périmètre de revitalisation de Condé-sur-Vire



Ce point appelle l'interrogation suivante :

- Mme Nathalie LECUIR demande ce qu'il en est des bourgs de Mesnil-Raoult et de Troisgots. M. le Maire précise que l'OPAH vaut pour l'ensemble du territoire de la commune nouvelle (y compris les anciennes communes déléguées). Mais, les aides « renforcées » du dispositif de revitalisation des bourgs ne s'appliquent qu'à l'intérieur d'un périmètre restreint couvrant le centre-ville de la commune historique de Condé-sur-Vire.

3- Théâtre du Préau de Vire – convention de partenariat 2020-2021

Rapporteur : Mme Sylvie GAUTIER

Comme les années précédentes, dans le cadre de son projet de développement de la culture en milieu rural, le Théâtre du Préau de Vire propose aux communes du canton intéressées (Condé-sur-Vire, Tessy-Bocage et Torigny-les-Villes), l'organisation de représentations théâtrales sur leur territoire.

A Condé-sur-Vire, deux spectacles sont programmés :

- ✓ **jeudi 26 novembre 2020 : « Marylin ma grand-mère et moi »**
- ✓ **mercredi 2 juin 2021 : « Les femmes de Barbe Bleue »**

Prix des places :

- 9 € par personne
- 4 € pour les étudiants, scolaires, demandeurs d'emploi

Sur le projet de convention, il est mentionné 10 € et 5 €. Mais, pour des raisons de cohérence tarifaire, il est proposé de s'aligner sur les droits d'entrée de Villes-en-scène (9 € et 4 €).

La billetterie est tenue par les services de la commune. Les recettes sont réparties à concurrence de 50 % pour le Théâtre du Préau et de 50 % pour la commune.

Une participation forfaitaire de 2 000 € est demandée à la commune.

L'exposé de ce point appelle le commentaire suivant :

- Mme Catherine COQUELIN informe que les spectacles proposés, par rapport aux années précédentes, sont moins « élitistes » et s'adressent désormais à un plus large public.

Le Conseil municipal décide de :

- **Approuver les termes de la convention de partenariat 2020-2021 avec le Théâtre du Préau de Vire ;**
- **Habiller le Maire à signer la convention et tous autres actes afférents à l'organisation de l'évènement.**

Pour : 27	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

4- Participation des communes aux frais de fonctionnement des établissements scolaires pour l'année 2019-2020

Rapporteur : M. le Maire

Tous les ans, il est demandé aux communes sans école une participation financière au titre des frais de fonctionnement des écoles condéennes qui accueillent leurs enfants.

Sont concernées les communes de :

- **Brectouville** : 14 enfants (4 en maternelle, 10 en élémentaire) = **6 994,82 €**
- **Précorbin** : 2 enfants (1 en maternelle, 1 en élémentaire) = **1 056,23 €**

Le montant à se faire rembourser s'élève au total à **8 051,05 €**

Depuis la création des communes nouvelles de Torigny-les-Villes (dont fait partie Brectouville) et de St-Jean d'Elle (dont fait partie Précorbin), les enfants de ces deux communes déléguées disposent désormais d'une solution de scolarisation sur le territoire de leur commune nouvelle de rattachement. En application de l'article L. 212-8 du code de l'éducation, la participation financière demandée ne concerne donc que les enfants dont l'inscription aux écoles de Condé-sur-Vire est antérieure à la fusion des communes, ainsi que les frères et sœurs.

La participation financière est fondée sur le coût de fonctionnement par élève pour chacune des écoles maternelles et élémentaires. Cette année, les dépenses ont augmenté sensiblement, en particulier pour l'école élémentaire :

- Pour l'école maternelle : remplacement du régulateur thermique de la chaudière, travaux électriques, chauffage gaz en augmentation...

- Pour l'école élémentaire : baisse du nombre d'élèves (204 à 172 soit 32 en moins), diagnostic toiture, films anti-chaleur, changement de l'alarme sonore, élagage des arbres de la cour d'école...

Vu la nécessité d'actualiser le montant de la participation financière pour chaque année scolaire,

Le Conseil municipal décide de :

- **Fixer le montant de la participation financière des communes aux frais de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2019-2020, comme suit :**
 - **par enfant inscrit à l'école élémentaire : 461,65 €** (en 2019 : 352,61 €)
 - **par enfant inscrit à l'école maternelle : 594,58 €** (en 2019 : 585,25 €)

Pour : 27	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

5- Formation des élus

Rapporteur : M. le Maire

La formation des élus locaux est organisée à l'article L. 2123-12 du CGCT qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Dans les 3 mois du renouvellement du conseil municipal, une délibération détermine les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre. Afin de garantir le pluralisme et la qualité des formations, les organismes de formation doivent être agréés par l'Etat. Conformément à l'article L. 2123-13 du CGCT, chaque élu bénéficie d'un congé de formation de 18 jours sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Avant chaque stage, l'élue doit prévenir par écrit son employeur au moins 30 jours à l'avance.

Le montant prévisionnel des dépenses de formation doit être compris entre 2 % et 20 % du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus de la commune (montant théorique prévu par les textes, majorations comprises).

La commune est chargée de mandater l'organisme de formation pour régler les frais d'inscription et d'enseignement. Le remboursement des autres frais (déplacement, hébergement, restauration, compensation de la perte de salaire éventuelle) s'effectuera sur justificatifs présentés par l'élue.

Une formation doit être obligatoirement organisée au cours de la 1^{ère} année de mandat, pour les élus ayant reçu une délégation (Maire, maires-adjoints et conseillers délégués).

Prochainement, les élus seront destinataires par mail d'un **programme de formations**, avec l'intervention d'un cabinet extérieur qui animera des sessions d'une demi-journée (3h/session), sur les thèmes suivants :

- L'environnement de la commune (l'Agglo, le Département, la Région, l'Etat...)
- le fonctionnement du conseil municipal
- l'approche juridique de la gestion d'une commune (règles de la fonction publique, de la commande publique, principes de service public...)
- Le budget d'une commune

Les groupes seront limités à 15 personnes. Les sessions auront lieu en mairie.

En outre, il sera proposé, d'ici la fin de l'année et sous réserve du protocole sanitaire, des **temps de visite des services municipaux** (services administratifs, ateliers municipaux, écoles, médiathèque...), afin de faire connaissance avec les agents et de découvrir le fonctionnement des services.

Le Conseil municipal décide de :

- **Dire que chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation selon ses souhaits, dans la limite de 18 jours, à la condition que l'organisme soit agréé par l'Etat. Les thèmes privilégiés seront :**
 - **Les fondamentaux de l'action publique locale**
 - **Les formations en lien avec les délégations et l'appartenance aux différentes commissions**
 - **Les formations favorisant l'efficacité personnelle.**
- **Adopter le principe d'allouer, dans le cadre de la préparation budgétaire, une enveloppe annuelle à la formation des élus municipaux égale à 10 % au montant des indemnités des élus, soit 11 218 € ;**
- **Inscrire au budget les crédits correspondants et annexer au compte administratif le tableau des formations suivies.**

Pour : 27	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

6- Rénovation du cinéma - constitution d'un groupe de travail

Rapporteur : M. le Maire

En 2016, le projet de rénovation de la salle de cinéma a fait l'objet d'une étude de programmation et de faisabilité confiée au cabinet d'architectes BOSCHER. L'étude a fait apparaître un certain nombre de désordres affectant le bâtiment datant des années 50 :

- **Absence d'isolation** dans les combles provoquant des situations d'inconfort (été et hiver) et un coût énergétique élevé
- **Absence de ventilation** dans la salle
- **Non-conformités en termes d'accessibilité handicapés** : porte d'entrée principale, pas d'ascenseurs ou de plateforme élévatrice menant à la salle de cinéma, sanitaires inaccessibles, pente de 6,2 % dans la salle incompatible avec une circulation PMR, aucun espace disponible pour l'accueil de fauteuils roulants, absence d'éclairage adapté dans les allées, scène et loges inaccessibles
- **Dysfonctionnements en matière de sécurité-incendie** : la salle de cinéma n'est équipée d'aucun système de désenfumage, de même que les escaliers d'accès, il n'existe pas de RIA dans la salle, ni de sprinklage sur la scène.
- **Inconfort des sièges obsolètes**
- **Rénovation du système de chauffage** : chaudière au gaz obsolète.

Il est proposé de relancer ce projet qui devient urgent et de mettre en place, suivant la proposition de la commission *Urbanisme, travaux et environnement* du 15/10/2020, un groupe de travail pluridisciplinaire chargé de réfléchir aux différentes dimensions du projet (bâtiment, énergie et utilisateurs), et regroupant à la fois des élus et techniciens.

Ce groupe de travail, composé d'une douzaine de personnes, aura pour mission d'actualiser les besoins exprimés en 2016 et de définir le programme de l'opération en tenant compte de la contrainte budgétaire du futur PPI. Un bureau d'études en assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pourra, le cas échéant, épauler le travail du groupe de travail.

Le Conseil municipal décide de :

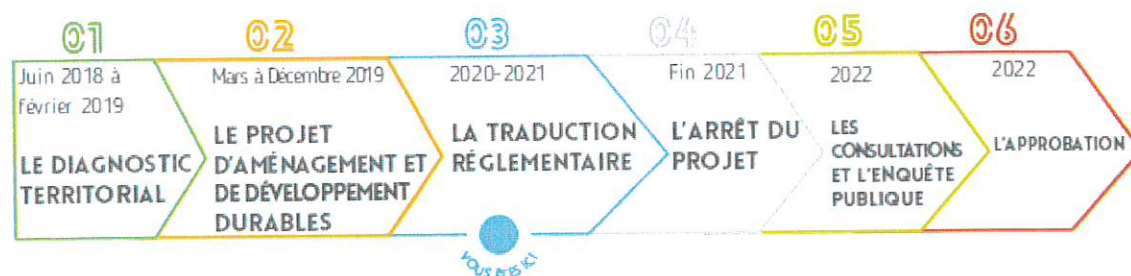
- **Instituer un groupe de travail intitulé « *Rénovation du cinéma* » qui aura pour mission de formuler une proposition de programme rentrant dans l'enveloppe budgétaire du futur PPI ;**
- **Approuver la composition de la commission ad hoc comme suit :**
 - Alain LENESLEY
 - Catherine COQUELIN
 - Alain EUDES
 - Martine SAVARY
 - Emmanuel JAMARD
 - Yann LECUYER
 - Serge LEMONNIER
 - Annick ALIX-FAUDEMÉR
 - Cyril PANIEL
 - Sylvie ASSELIN
 - Éric CAUVIN
 - Sylvie GAUTIER
 - Vivek SINGH
- **Dire que le groupe de travail sera présidé par un binôme constitué d'Alain EUDES et de Martine SAVARY.**

Pour : 27	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

7- Elaboration du PLUi (phase réglementaire) - constitution d'un groupe de travail

Rapporteurs : M. le Maire et M. Alain EUDES

Débuté en juin 2018, le processus d'élaboration du PLUi, porté par St-Lô Agglo, rentre dans sa phase réglementaire, consistant dans la définition du zonage d'urbanisme, du règlement et des orientations d'aménagement et de programmation (OAP).



L'année 2021 sera consacrée précisément à l'élaboration du zonage qui a pour objet de découper le territoire en 4 grands types de zones : urbaines (U), à urbaniser (AU), agricoles (A) et naturelles (N).

Pour mener à bien ce travail, St-Lô Agglo a fait le choix d'une démarche participative faisant intervenir toutes les communes du territoire. Un **outil cartographique en ligne** a donc été imaginé sur le mode collaboratif pour permettre aux élus municipaux d'agir directement sur le découpage proposé.

Dans un souci de transparence et de concertation, il est proposé de créer un groupe de travail dédié au PLUi, qui aura pour mission de suivre le déroulement de la procédure, d'être associé aux réflexions autour du PLUi, et de faire des propositions à St-Lô Agglo.

Calendrier prévisionnel des réunions du groupe de travail :

- Mardi 10/11 de 14h à 16h
- Lundi 16/11 de 14h à 16h

L'exposé de ce point appelle les commentaires suivants :

- Mme Sylvie ASSELIN demande si le cahier de doléances, ouvert au début de la procédure, est toujours disponible. Elle évoque le cas d'une personne qui avait émis un souhait dans le registre. Est-ce que sa requête sera prise en compte ? M. le Maire répond qu'il faudra que la personne réitère sa demande au stade de l'enquête publique. M. Alain EUDES ajoute que ces demandes individuelles seront bien-sûr traitées par le groupe de travail.
- M. le Maire insiste sur les contraintes réglementaires qui encadrent désormais l'élaboration du PLUi telles que le non-étalement urbain et la lutte contre l'artificialisation des sols.
- M. Vivek SINGH fait observer que le PLUi est un sujet sensible pour les administrés. Il s'étonne que, du point de vue de la procédure, l'enquête publique soit postérieure à l'arrêt du projet (clôture des études) alors qu'elle devrait lui être antérieure. M. le Maire affirme que les requêtes émises lors de l'enquête publique seront remontées, si elles sont justifiées, par le commissaire enquêteur, et l'Agglo devra trancher sur leur prise en compte ou non, avant validation définitive du PLUi.

Le Conseil municipal décide de :

- **Instituer un groupe de travail PLUi qui aura pour mission de suivre le processus d'élaboration du document d'urbanisme et de faire des propositions ;**
- **Approuver la composition de la commission ad hoc comme suit :**
 - **Alain EUDES**
 - **Emmanuel JAMARD**
 - **Martine SAVARY**
 - **Catherine COQUELIN**
 - **Nathalie LECUIR**
 - **Alain LENESLEY**
 - **Sébastien LEMONNIER**
 - **Joël GAUTIER**
 - **Nathalie LECLER**
- **Dire que le groupe de travail sera présidé par Alain EUDES, maire-adjoint à l'urbanisme.**

Pour : 27	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

8- Décisions du Maire par délégation

N°	DATE	DOMAINE DE DELEGATION	OBJET	MONTANT TTC
2020-48	07/09/2020	Enseignement	Réfection d'enrobé cour école maternelle	4 674,00 €
2020-49	28/09/2020	Enseignement	Remplacement d'un jeu extérieur à l'école maternelle	12 647,65 €
2020-50	28/09/2020	Voirie	Acquisition de balais pour équiper la balayeuse de voirie	1 425,82 €
2020-51	30/09/2020	Voirie	Repérage amiante et Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) - voiries Troisgots	3 576,00 €
2020-52	30/09/2020	Enseignement	Remplacement de vitrages embués à l'école élémentaire	2 511,72 €
2020-53	09/10/2020	Culture	contrat de cession Cie des Fourmis dans la lanterne -	2 884,37 €

9- Communications de la Municipalité

▪ Eric CAUVIN :

- **Commission Vie associative, communication et évènementiel du 21/10 :**

- ✓ Concours des maisons fleuries : 16 participants. Remise des lots et du diplôme au domicile des lauréats. Pour les participants de La Mautelière, il est envisagé de créer avec eux un jardin collectif.
 - ✓ Election du nouveau bureau de l'OCVA : Cyril PANIEL a été élu président. La trésorière est Maité MODESTE et Éric CAUVIN secrétaire. Une communication dans la presse sera faite très prochainement pour attirer de nouveaux adhérents.
 - ✓ Repas des anciens annulé : à la place, un berlingot de chocolats avec un message personnalisé sera envoyé à toutes les personnes âgées de la commune.
 - ✓ Téléthon maintenu mais dans une version a minima : concours de masques avec l'OCVA, vente de grilles de loto...
 - ✓ Concours des illuminations de Noël : un projet de règlement est à l'étude avec l'OCVA. Un jury sera mis en place.
 - ✓ Quinzaine commerciale (décembre) : maintenue. Le samedi 19/12, animations avec l'arrivée du Père Noël + fanfare. La commune soutient comme chaque année cet évènement à travers le financement de la sonorisation.
- **Cérémonie du 11/11** : cette année, exceptionnellement, elle aura lieu à huis clos en raison de la situation sanitaire.

▪ Sylvie GAUTIER :

- **Nathalie LECLER, absente ce soir, l'a chargée d'informer le conseil sur deux points :**

- ✓ **Accueil des enfants du CME au conseil municipal du 10/12** : présentation des projets qu'ils ont imaginés
 - ✓ **Choix des spectacles de Noël pour les écoles** : les membres de la commission *vie scolaire, enfance, jeunesse* sont invités à donner leur avis avant le 23/10.
- **Concert de l'orchestre de l'opéra (Condé Espace le 13/09)** : 130 spectateurs. Acoustique appréciée par les musiciens !!!
- **Concert en Val de Vire (église de Mesnil-Raoul le 04/10)** : Belle illustration de la délocalisation de la culture dans les communes rurales.
- **Concert en Val de Vire** : 22/11 flûte traversière et piano.
- **Médiathèque** : 2 spectacles ont été récemment donnés à la salle des fêtes, le 24/09 lecture musicale par la 7^{ème} Sol, tirée du roman « Né d'aucune femme », le 17/10 « Loup y es-tu », dans le cadre du festival « Histoire d'en découdre » (en partenariat avec la BDM), et destiné aux tout-petits.

- **Expo du hall** : actuellement expo de photographie (Ludovic Souillat). A partir de décembre, 3 artistes-peintres vont exposer, Noëlle Bréhier, Patrick Henry et Marcel Moulin, sur le thème de la Normandie.
- **Alain EUDES** :
 - **Voie douce et passerelle** : le dossier suit son cours mais a pris du retard du fait de la complexité technique du projet de passerelle qui génère de multiples complications.
 - **FFTH** : commercialisation à partir du 2^{ème} semestre 2021 (information confirmée par Manche Numérique).
- **Pierrette POUSSET** :
 - **Résidence La Mautelière** :
 - ✓ **Semaine bleue (début octobre)** : tour de vélorail avec le SAG.
 - ✓ **Dégradation de la situation sanitaire** : des questions se posent, nécessitant un arbitrage : faut-il restreindre l'accès à la résidence ? Doit-on continuer à accueillir des stagiaires et, si oui, faut-il leur demander un test de dépistage après chaque période scolaire ?
 - ✓ **Liste d'attente** : elle est en cours de mise à jour. Malheureusement, beaucoup de décès ont été constatés parmi les seniors inscrits. Et il n'y a pas encore de nouveaux locataires pour intégrer les logements vacants.
- **Emmanuel JAMARD** :
 - **Devenir de la mairie de Mesnil-Raoult** : projet de transformation en logement. Etude en cours par le DST, Sébastien PILLEVESSE.
- **Martine SAVARY** :
 - **1^{er} chantier participatif : le 19/09**. Une vingtaine de participants. 8 secteurs ont été traités (déchetterie, vélorail, place Auguste Grandin, stade Binet, IREO, Mesnil-Raoult, Troisgots, La Chapelle-sur-Vire). 100 kg collectés au total. Une autre journée sera proposée, peut-être au printemps 2021.
 - **2^{ème} chantier participatif : programmé le 28/11**. Travaux de peinture + création d'un jardin collectif à La Mautelière ?

10- Questions diverses

1) **Projet de nouvelle antenne ORANGE sur pylône existant à Troisgots**

A nouveau, l'opérateur téléphonique, tenu par des obligations de couverture du territoire, envisage l'installation d'une antenne-relais. Elle est prévue cette fois sur un pylône existant, situé à Troisgots dans le lotissement Clos Poirier (à côté du château d'eau).



- 2) Organigramme des services communaux (remis aux élus)
- 3) Bilan social RH de la commune (remis aux élus)
- 4) Trombinoscope de St-Lô Agglo (remis aux élus)
- 5) Divers subventions obtenues sur des projets d'investissement
 - **Projet de voie douce** : nouvelle aide de l'Etat de 150 216 € (plan vélo)

- **Projet de parking école maternelle** : aide du Département au titre des amendes de police de 21 482 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

La secrétaire de séance,
Isabelle DEGUETTE



Le Maire,
Laurent PIEN



4